

Prix Vedrarias Musique 2017 **nouvelle version**

REGLEMENT

1- Dans le désir de soutenir et encourager la création musicale ainsi que de contribuer à sa diffusion, la ville de Verrières-le-Buisson, organise un concours de composition dénommé : Prix Vedrarias Musique. Son cadre d'expression est la musique de chambre. La formation instrumentale est redéfinie à chaque édition.

2 - Le Prix Vedrarias Musique se décline en trois étapes successives :

- ! La sélection à huis-clos par le jury de trois œuvres en vue de leur interprétation lors de la finale.
- ! La finale publique avec l'interprétation par l'ensemble partenaire de l'édition des œuvres sélectionnées suivie de la remise des Prix du Jury et du Public.
- ! Le concert de clôture incluant les œuvres primées, initiant ainsi leur diffusion.

3 - Dans la perspective du centenaire de la mort de Claude Debussy en 2018, le Prix Vedrarias a choisi de consacrer les éditions 2016 à 2018 à son projet inabouti de Six Sonates pour divers instruments entamé en 1914, en proposant notamment les formations instrumentales des Sonates 4, 5 et 6 restées au simple état de projet pour les éditions à venir. Suite à des contraintes indépendantes de notre volonté, le concours doit modifier le sujet pour 2017, mais souhaitant garder un lien avec le projet Debussy et en référence à la Deuxième sonate en trio du cycle, la formation instrumentale retenue est le :

duo flûte et harpe.

Le langage, la forme et le style de l'œuvre sont libres. L'œuvre peut se diviser en plusieurs parties. Aucune allusion, citation ou autre d'œuvre de Debussy n'est attendue (mais compte tenu de la circonstance une telle citation serait admissible dans la limite du droit de la propriété intellectuelle). La proposition consiste à valoriser cette formation instrumentale, ses timbres, ses spécificités, illustrer comment un tel alliage peut inspirer, motiver un créateur d'aujourd'hui dans son langage propre, en incluant cette proposition dans son projet personnel de compositeur. Le jury appréciera surtout la capacité du candidat à savoir exploiter les ressources propres à chaque instrument et dans la rencontre en duo, structurer sa pensée, faire preuve d'originalité, de créativité, de cohérence.

4 - Précisions techniques sur l'instrumentation :

A la flûte traversière habituelle peuvent être associées les flûtes piccolo, alto ou basse

Pour toute demande très spécifique de modes de jeu, accessoires inhabituels, etc. prière d'adresser les demandes d'info par courriel au site du concours qui transmettra aux interprètes partenaires de l'édition 2017, réponse dans les meilleurs délais.

5 - La durée de l'œuvre est limitée entre **8 et 9 minutes**. En deçà ou au-delà de cette durée le jury exclura l'œuvre de la compétition.

6 - Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge ni de résidence. Le droit d'inscription est de 20 euros.

Quel que soit le lieu de résidence (France ou étranger), l'organisateur ne peut prendre en charge les frais de déplacement du candidat.

7 - Un candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre. Celle-ci doit être originale, inédite et ne jamais avoir été jouée. Tout arrangement d'œuvres existantes est rigoureusement interdit. Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée doit être libre de droit (TV, radio, commande ...) et non encore éditée à la date de la finale publique du concours.

8 - La participation au concours sera précédée d'une inscription administrative destinée à faciliter l'organisation du concours, elle devra être adressée entre **le 1er avril et, au plus tard, le 20 septembre 2017 minuit** à l'adresse du concours figurant en page 2. Cet envoi postal comprendra le formulaire d'inscription dûment complété accompagné d'un CV et du règlement par chèque bancaire des droits d'inscription. Par cette inscription le candidat s'engage à adresser sa partition selon les modalités exposées au § 9.

9 - Le candidat fera parvenir, par tout moyen à sa convenance **avant le mercredi 20 septembre 2017 minuit** à l'adresse du concours figurant en bas de page, sa partition dans **une version réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale** (2 exemplaires). Si cela fait partie de la démarche compositionnelle du candidat, le jury souhaite voir jointe une copie de la **version «originale» manuscrite** (1 exemplaire). Il est recommandé de joindre à l'envoi un support audio, type fichier mp3. Les partitions ne seront pas restituées. Le compositeur accompagnera sa partition d'un texte anonyme de présentation de son œuvre.

10 - Afin de préserver l'anonymat, le candidat ne mentionnera que le titre de l'œuvre et sa durée en tête de la partition elle-même. L'organisateur y apposera le numéro d'identification attribué par tirage au sort après la date limite de réception figurant au § 9.

11 - Les candidats retenus pour la finale en seront informés **le 2 octobre 2017**.

Ils devront fournir le matériel complet (un exemplaire de chaque partie séparée), rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1^{er} tour, **avant le 10 octobre 2017**. Ils seront ensuite mis en relation avec les interprètes pour un suivi du travail puis conviés à une répétition de travail sur leur œuvre.

12 - Lors de la finale publique **le 10 décembre 2017 à 17h**, les trois œuvres retenues seront interprétées par l'ensemble partenaire du concours 2017 dans un ordre tiré au sort quelques jours avant. La finale publique sera enregistrée à seule fin d'archive sonore pour le concours ainsi que pour les lauréats qui recevront ultérieurement une copie sur support matériel ou dématérialisé selon sa préférence de son œuvre.

13 - Les récompenses décernées seront :

Le Prix Vedrarias du Jury d'une valeur de 700 euros et la programmation au concert de clôture.

Le Prix Vedrarias du Public d'une valeur de 400 euros et la programmation au concert de clôture.

14 - Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

15 - Le lauréat du Prix du Jury ne pourra participer aux éditions suivantes du concours. Il sera convié comme membre du jury d'une future édition.

16 - L'œuvre primée devra porter la mention **«Prix Vedrarias du Jury et/ou du Public 2017 de Composition Musicale»** pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

CALENDRIER DE L'EDITION 2017 *nouvelle version*

- ! **du 1^{er} avril au 20 septembre 2017 minuit** : réception du dossier d'inscription (fiche de renseignement et droit d'inscription)
- ! **mercredi 20 septembre 2017 minuit** : date limite de réception des partitions, quel que soit le mode d'acheminement, à l'adresse suivante :

PRIX VEDRARIAS MUSIQUE 2017 / Boite 35
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

- ! **1 octobre 2017** : sélection anonyme par le jury, à huis clos, des trois œuvres et communication aux candidats des résultats par mail.
- ! **mercredi 10 octobre 2017**: limite de réception des matériels destinés aux interprètes.
- ! **dimanche 10 décembre 2017 à 17h** : à Verrières-le-Buisson, lieu à confirmer, finale publique avec interprétation des œuvres finalistes. Après la délibération du jury et le vote du public à bulletin secret, il sera procédé à la remise des prix aux lauréats.
- ! **Mars 2018 concert de clôture** en lien avec l'hommage à Debussy en cours de définition.

Pour tout renseignement :
contact@vedrarias-musique.org